Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-215602236-20251204-D20243-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE DE SAINT-JEAN-LA-POTERIE

(Mairie-17, rue de la Mairie – 56350 Saint-Jean-la-Poterie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre décembre à 20h00, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Jean-la-Poterie, en salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexis MATULL, Maire, après convocation légale du 28 novembre 2025.

ETAIENT PRÉSENTS :

Alexis MATULL, Stéphanie PRIOUL, Frédéric LE BERRE, Hélène FOURNEL, Eric RENAUDEAU Gwénola SEIGNARD, Jany LE BEL, François MAYEUX, Jean-Yves LE BOT, Raquel MUÑOZ, Hervé SABOT, David LANOE, Laurence HAAS-BAUMER, Marc LUMEAU, Magali LE CLAINCHE Roselyne HAUGOMAT.

ETAIENT ABSENTS :

Ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	date
Martine MAIGNANT	Roselyne HAUGOMAT	04/12/2025
Karine PARIS	Gwénola SEIGNARD	04/12/2025

N'ayant pas donné mandat de vote : Xavier POULARD

Le conseil municipal a désigné, Eric RENAUDEAU conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-215602236-20251204-D20243-DE

2025-43	**FINANCES :** Participation au capital de SolArz

Monsieur le Maire rappelle le projet de l'association Terluz via la société SOLARZ de réaliser et d'exploiter une centrale photovoltaïque sur la toiture des services techniques de la commune et la signature de la convention d'occupation temporaire du domaine privé liée ;
CONSIDERANT les enjeux déterminants liés à la transition énergétique et au développement des énergies renouvelables sur le territoire communal ;
CONSIDERANT l'opportunité offerte par la société SOLARZ de contribuer à des projets d'installations photovoltaïques innovants, notamment en ombrières ou en toitures ;
CONSIDERANT la nécessité d'accompagner ces initiatives dans une logique de partenariat public-privé ;
CONSIDERANT que cette participation s'inscrit dans le cadre des projets de développement de centrales photovoltaïques portés par la société SOLARZ, conformément aux orientations de la collectivité en matière de sobriété énergétique et de production d'énergies décarbonées.

Hervé SABOT et François MAYEUX ne prennent pas part au vote, car ils ont souscrits à titre personnel des actions dans le capital de la société SOLARZ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à 7 voix POUR, 3 abstentions et 6 voix CONTRE :

- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à souscrire, au nom et pour le compte de la commune, une participation au capital de la société SOLARZ, à hauteur de **3 500** €.

Fait et délibéré à Saint-Jean-la-Poterie, le 4 décembre 2025.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Alexis MATULL

MAIRIE DE ST-JEAN-LA-POTERIE (MORBIHAN)

Le secrétaire de séance,
Eric RENAUDEAU